



**Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité**

Réf.: SCBD/SEL/ML/gd/78991

15 février 2012

NOTIFICATION¹

Décision X/16 : Transfert et coopération technologiques

Madame/Monsieur,

Au paragraphe 3 a) de la décision X/16 sur le transfert et la coopération technologiques, la Conférence des Parties, lors de sa dixième réunion, a invité les Parties et autres gouvernements « à envisager d'inclure la préparation de l'évaluation des besoins technologiques dans la révision et l'actualisation des stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité, et de transmettre leurs évaluations des besoins technologiques au Secrétaire exécutif. »

Tel que requis au paragraphe 3 b) de la même décision, le Secrétariat de la Convention compilera et analysera les évaluations des besoins technologiques reçues, les diffusera par le biais du centre d'échange et rendra la compilation et l'analyse disponibles pour la onzième réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra du 8 au 19 octobre 2012 à Hyderabad, en Inde.

Je vous saurais gré de bien vouloir soumettre les informations pertinentes conformément au texte ci-dessus à votre meilleure convenance, et **au plus tard le 4 juin 2012**.

Je vous remercie pour votre coopération et votre soutien continu de la Convention, et vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Braulio Ferreira de Souza Dias
Secrétaire exécutif

Aux Points focaux nationaux CDB

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 10